



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT

Décision 2025/09

ENTRE :

Monsieur Pascal HARIBELLE
48 route de Dijon • 21110 THOREY-EN-PLAINE

Désigné dans ce qui suit sous le terme « PROPRIÉTAIRE »

D'une part,

ET :

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, dont le siège se situe 12 rue Ampère, BP 53-21110 GENLIS, représentée par son Président, Monsieur Patrice ESPINOSA, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n° 06/07/2023/04 en date du 6 juillet 2023.

Désigné dans ce qui suit sous le terme « la Plaine Dijonnaise »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Monsieur Pascal HARIBELLE met à la disposition de la Plaine Dijonnaise la parcelle cadastrée « 463 » située 48 route de Dijon, à THOREY-EN-PLAINE.

Article 2 - Modalités du prêt

Samedi 28 juin 2025, de 14h à 18h

Article 3 – Modalités financières

Monsieur Pascal HARIBELLE met à disposition le terrain à titre gratuit.

Article 4 - Responsabilités

La CCPD sera seule responsable des dommages causés dans le cadre de cette mise à disposition.
La responsabilité du propriétaire ne serait en aucun cas être recherchée.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



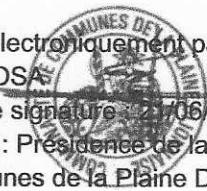
Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée mentionnée à l'article 2.

Article 6 – Résiliation et litige

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre partie.

En cas de contentieux portant sur l'application ou l'interprétation de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de DIJON.

Signé électroniquement par : Patrice
ESPINOSA

Date de signature : 25/06/2025
Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER.

Monsieur Pascal HARIBELLE,

